

On ne jugea pas toutefois à propos de faire encore éclater beaucoup au dehors cette affaire (1). »

Une question se présente ici tout naturellement à l'esprit : Pourquoi les Jésuites, qui venaient de reconnaître la juridiction de l'archevêque de Rouen au Canada et de s'adresser à lui, en faisaient-ils un mystère, prenant garde de faire éclater la chose au dehors, » suivant l'expression du P. Lalemant ?

Mais d'abord qui nous dit qu'en cela l'archevêque de Rouen n'était pas d'accord avec eux ? M^{gr} de Harlay, l'ancien, — c'est de lui qu'il s'agit ici — était un homme sage et prudent; c'était un homme qui, pour arriver à ses fins, savait pratiquer la discréption, connaissant la valeur de l'adage : *Sacramentum regis abscondere bonum est.* Tout en prétendant que la Nouvelle-France était une dépendance de son diocèse, et que le gouvernement spirituel de ce pays lui appartenait, il n'ignorait pas que d'autres évêques de France avaient ou pouvaient avoir les mêmes prétentions (2), que l'évêque de La Rochelle, par exemple, se croyait, lui aussi, l'Ordinaire de l'Église du Canada, et que ce prélat paraissait être en faveur à la Cour de Rome.

Voici ce qu'écrivit à ce sujet la Vénérable Marie de l'Incarnation :

« M. de La Rochelle, oncle de la Mère Saint-Joseph (3), lui a mandé qu'il est notre évêque, parce que, selon le droit, les terres

(1) *Journal des Jésuites*, p. 486.

(2) M. de Latour mentionne les évêques de Lisieux, de Saint-Malo, de Vannes, de Nantes, de Maillezais (La Rochelle), de Bordeaux, de Bayonne, et dit qu'ils avaient autant de droit que l'archevêque de Rouen, « puisqu'ils avaient également donné des pouvoirs aux missionnaires qui étaient partis de divers ports de mer situés dans tous ces diocèses. » (*Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 18).

(3) Marie de la Troche, née au château de Saint-Germain-en-Anjou, le 7 septembre 1616, fille de J. de la Troche, seigneur de Saint-Germain et de Savonnières, et Jeanne Raoul; l'une des Ursulines de Tours qui accompagna la V. M. Marie de l'Incarnation, en 1639, et vint fonder au Canada le monastère des Ursulines de Québec. Elle mourut à Québec en odeur de sainteté le 4 avril 1652. Les Hurons l'appelaient « *Marie la Sainte-Fille*. » On raconte que, pendant sa dernière maladie, ces pauvres sauvages, auxquels elle avait montré tant d'affection et de dévouement, venaient souvent au parloir du monastère demander de ses nouvelles, et lui apportaient les produits de leur chasse, qu'ils donnaient à la Mère de l'Incarnation, en lui disant : « Tiens, Mère, donne ces oiseaux à Marie la Sainte-Fille, ainsi qu'elle mange et qu'elle vive pour nous instruire encore. » (*Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 493. — *Relations des Jésuites*, 1652, p. 37).